

## VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B78 vers B			
Dénomination	Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC	
Frais de dossier					
Ouvrage					
Autre					
<b>DIVERS</b>					
Pratique					
Simulateur					
Heures en supplément					
<b>FORMATION</b>					
<b>MONTANT TOTAL EN € TTC</b>					

\*\*1 = Taux TVA réduit \*\*2 = Taux TVA normal

Informations complémentaires : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route, ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3DP00-B78B-01-0418



Informations

# Formation 7h

B (78) vers B



Notre auto-école vous informe sur la formation des conducteurs de véhicules à changement de vitesses automatique, qui souhaitent conduire des véhicules à changement de vitesses manuel. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....



Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

## Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

## Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



## CARACTÉRISTIQUES

### FORMATION DISPENSÉE

#### Véhicule utilisé

- Catégorie B, à changement de vitesses manuel.
- Appartenant à l'établissement.

- La formation est pratique et individuelle.
- Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

#### Enseignement

- La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.
- Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

## LA FORMATION DE 7 HEURES

### LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
<b>Séquence 1</b>	• 2 h	• Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.</li> <li>• Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.</li> </ul>
<b>Séquence 2</b>	• 5 h	• Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adapter les techniques de l'éco-conduite.</li> <li>• Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.</li> </ul>

### ATTTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUÉ VERS BOÎTE MANUELLE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.

Titulaire du permis de l'établissement : \_\_\_\_\_

N° de la formation : \_\_\_\_\_

N° de la carte de l'élève : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de fin de formation de l'élève : \_\_\_\_\_

Attesté par : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant : \_\_\_\_\_

Caractéristiques de la formation : \_\_\_\_\_

Approuvé par : \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

